AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2263
FR0000031122-FS0945

27 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 septembre 2017, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 157 541 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 0,05% du capital et 0,04% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	152 891	0,05	152 891	0,04
Bank of America, NA	4 650	ns	4 650	ns
Total Bank of America Corporation	**157 541**	**0,05**	**157 541**	**0,04**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché et de la réduction totale de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portants sur les actions AIR FRANCE-KLM.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en baisse le même seuil.

[1] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 376 929 059 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.